



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 3682

Texte de la question

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Ferrara.

M. Jean-Jacques Ferrara. Ma question était initialement destinée au ministre de la santé, mon confrère Olivier Véran, et, en son absence, je vous l'adresse, monsieur le Premier ministre, car c'est vous qui avez présenté la stratégie vaccinale aux Français. Trois millions de personnes ont contracté le virus SARS-CoV-2 dans notre pays. Or, en échangeant avec les professionnels de santé qui sont quotidiennement à leur contact, j'ai réalisé qu'aucune directive claire s'agissant de leur vaccination n'émanait du Gouvernement, des autorités sanitaires, ou encore de leurs sociétés savantes.

Les médias ne se font pas davantage l'écho d'une stratégie en la matière, incapables de transmettre la moindre information à la population sur cette question. C'est tout juste si, après de longues recherches, j'ai pu trouver, la semaine dernière, le 14 janvier, un vague paragraphe publié sur le site du ministère de la santé. Il y est question des recommandations de la Haute Autorité de santé, selon laquelle « il n'y a pas lieu de vacciner systématiquement les personnes ayant développé une forme symptomatique de la covid-19 », même si « ces personnes doivent pouvoir être vaccinées si elles le souhaitent ».

Si la stratégie vaccinale manque de clarté, c'est le moins que l'on puisse dire, elle est carrément obscure s'agissant de ces 3 millions de personnes, soit tout de même près de 5 % de la population française. C'est pourquoi, je vous demande, monsieur le Premier ministre, de bien vouloir préciser à la représentation nationale, et ce faisant à l'ensemble des Français, la position du Gouvernement et des autorités sanitaires s'agissant du protocole de vaccination applicable aux personnes ayant déjà contracté le SARS-CoV-2. Cela paraît d'autant plus urgent que l'apparente et avérée insuffisance des doses, ainsi que les difficultés de leur acheminement, imposent d'établir des priorités selon des critères médicaux clairement établis et diffusés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. La stratégie vaccinale du Gouvernement, vous l'avez rappelé, se fonde sur les recommandations de la Haute Autorité de santé, notamment sur le degré de vulnérabilité des personnes face au virus. C'est la raison pour laquelle, dans un premier temps, ce sont les résidents des EHPAD qui ont bénéficié de cette vaccination, ainsi que les personnels soignants qui officient auprès de ces populations vulnérables. Dans un deuxième temps, depuis hier, nous avons élargi cette possibilité à nos concitoyens de plus de 75 ans, ou qui présentent des pathologies des pathologies lourdes.

S'agissant des effets du virus sur les personnes qui l'ont déjà contracté, vous savez que certaines questions sont encore sans réponse. La recherche avance, mais on ne connaît pas la durée de l'immunité liée aux anticorps, par exemple. Sauf erreur de ma part, la Haute Autorité de santé – HAS – a recommandé de respecter un délai de trois mois après la contamination, avant de vacciner les 3 millions de personnes concernées. Elle travaille sur cette question, ainsi que sur les prochaines étapes de la vaccination. En effet, nous espérons ouvrir cette dernière le plus rapidement possible à la population générale, en fonction de l'approvisionnement de notre pays en doses, comme l'a évoqué le Premier ministre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Ferrara.

M. Jean-Jacques Ferrara. Merci de votre réponse. Il est urgent de diffuser ce message...

M. le président. Merci, cher collègue. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Ferrara](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3682

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enfance et familles

Ministère attributaire : Enfance et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 janvier 2021](#)